

LE MOT DU MAIRE

Suite à la dernière réunion publique organisée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe au centre associatif qui avait pour thème le pôle scolaire de Warmeriville, plusieurs parents ont abordé la sécurité liée au RD 20 et à l'implantation de la station de lavage pour camion citerne sur la zone d'activité et commerciale du Val des Bois.

Que ce soit au conseil communautaire ou à l'enquête publique, l'ensemble des élus de Warmeriville a voté contre l'implantation de cette station de lavage de camion citerne.

La sécurité des enfants n'a pas de prix, mais à la CCVS, on préfère subventionner le contournement de Bazancourt et de Boulton sur Suipe à hauteur de 600 000 euros (les élus de Warmeriville ont voté contre cette participation), alors qu'il serait plus judicieux de prendre en compte la sécurité des enfants et des parents d'élèves du secteur de Warmeriville en proposant un service de ramassage scolaire dans la commune.

Dans les prochaines semaines, le panneau indiquant l'entrée du village sera déplacé à l'intersection de la rue du Pré et du RD 20. De ce fait, le RD 20 deviendra une route départementale urbaine. Je prendrai un arrêté de circulation à 50 km/h sur cette nouvelle partie de voie urbaine. Nous réfléchissons à d'autres solutions pour garantir la sécurité des enfants lors de la traversée du RD 20.

Dans la réalisation du lotissement de la petite Bassière, la Société Nord Est Lotissement Promotion a pris en compte les recommandations de la municipalité lors de la révision du PLU et du règlement bien spécifique de la petite Bassière. Elle a pris à sa charge la voie piétonne et cyclable ainsi que la plantation des nouveaux arbres tout le long du RD 20. Dans le cadre de l'entrée environnementale et paysagère du village, elle a fait appel au sculpteur Eric SLEZIAK pour la réalisation de la famille de cyclistes. Elle a aussi pris en charge de l'ensemble des plantations de ce nouveau massif culturel.

A l'approche de la nouvelle année, j'adresse à l'ensemble de la population, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Le Maire,

Patrice MOUSEL

ASSOCIATIONS

La disparition soudaine de notre ami Michel JAHYER est une grande perte pour notre village.

Beaucoup d'usagers de la gare de Bazancourt se sentent orphelins de ce pionnier de l'ouverture des gares entre Reims et Charleville. Grâce à sa persévérance et à celle de ses amis de l'APOGERR, la gare de Bazancourt fut ouverte. Michel mobilisera son talent et son énergie pour les autres. Président du Foyer Volume pendant plusieurs années, il donnera à cette association un second souffle.

C'était un homme d'une grande rigueur intellectuelle et morale. Les valeurs auxquelles il était profondément attaché, l'affirmation de la liberté dans le respect de celle de l'autre, d'amour du prochain, le sens des responsabilités, l'intégralité et la conscience professionnelle le décrivent tout entier.

Encre dans ces valeurs chrétiennes, dont il était persuadé qu'elles seules permettaient un plein épanouissement de l'homme, il avait fondé son engagement associatif et humain. C'est cet homme de conviction, d'amitié et de simplicité que nous venons de perdre.

Son action nous manquera, mais nous conserverons de lui le souvenir d'un homme aux qualités humaines exceptionnelles.

Patrice MOUSEL

RSW : Le Rallye Sport de Warmeriville organise le samedi 28 janvier 2012 à 20H00 un loto au centre associatif.

ECOLE DU VAL DES BOIS : Le 26 novembre a eu lieu, dans la joie et la bonne humeur, une matinée de ramassage des feuilles dans la cour de l'école. Cette dernière a été organisée par l'association des parents d'élèves de l'école. Un en cas était offert aux personnes de bonne volonté qui y participaient. Nous les remercions vivement.

Le 1er décembre, l'école a accueilli Mme GENET, diététicienne, qui a expliqué aux élèves de cycle 3 les règles d'une alimentation saine et équilibrée. Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale d'éducation alimentaire.

Le 16 décembre a été célébrée la messe de Noël à l'église et l'après-midi, le Père Noël fera une halte à l'école pour rencontrer les enfants. L'Ecole du Val des Bois souhaite à tous et toutes de bonnes fêtes de fin d'année.

COMITE DES FÊTES : C'est toujours une grande joie pour notre association de voir toute cette foule qui nous accompagne tout au long de nos défilés, en particulier celui d'Halloween ou certains pensent que ce n'est plus d'actualité.

Nos remerciements à Daniel RICHARD, Benoit LIESCH, Dominique URIOT, Bernadette, Amandine et Gérald LOGETTE, Jacqueline BELHOMET, Nicolas MASSY, Anicet HENRY, Bruno POSTAT, Esther et Benoit BIANCHI, Danièle BOURDILLAT, Marinette GENNESSEAU, Jeanine NICOLAS, Bernadette LECOMTE, Agnès DESENEPART, Isabelle et Didier DAMME, Ets CHAGNEAU, le secrétariat et le service technique de la commune.

La Présidente, Catherine THIEN et son équipe.

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FETES

INFOS DIVERSES :

Modification horaires Mairie :

Du **lundi 19 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012**, ouverture du secrétariat du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et 15H00 à 17H00.

Une dernière permanence se tiendra le **samedi 31 décembre 2011** de 10H00 à 12H00 uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.



Déchèterie : les samedis 24 et 31 décembre 2011, fermeture à 16H00.

Dates à retenir :

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

Nous lançons un appel aux volontaires âgés de 18 ans et plus pour la tenue du bureau de vote et du dépouillement et pour participer à l'élaboration du bulletin cantonal.

Une distribution de nouvelles cartes électorales à l'ensemble des électeurs commencera à compter du 1er mars 2012.

Vidéosurveillance : les caméras installées aux différents carrefours du village sont opérationnels. Vous êtes victimes d'une effraction, portez plainte auprès de la gendarmerie et signalez le problème immédiatement en mairie pour une recherche des auteurs des faits.

Cimetière : veillez à déposer fleurs fanées, pots cassés, etc. dans les poubelles mises à votre disposition au cimetière pour le respect des lieux.

Environnement : n'oubliez pas de déneiger le trottoir devant votre propriété car en cas d'accident, votre responsabilité est mise en cause.

Pour l'année 2011 :

Etat civil : 25 naissances, 10 mariages et 18 décès ont été enregistrés.

Population : 32 nouvelles familles se sont installées dans notre commune.

Urbanisme : 40 dossiers de permis de construire de maison individuelle ont été déposés.

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES

CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des principales décisions des séances du 29 juin et 22 septembre 2011

Séance du 29 juin :

Approbation de la modification simplifiée du PLU (oui à l'unanimité)

VU :

- la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2009 approuvant la révision du P.L.U., celle du 30 novembre 2010 approuvant la modification du P.L.U.
- les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur, et notamment les alinéas « b » et « c » de l'article R. 123-20-1,
- la nécessité d'assouplir les règles d'implantation et de hauteur de certaines constructions en zone AU.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 123-13 qui précise que la modification d'un P.L.U. ayant pour objet l'assouplissement des règles d'implantation et de hauteur de certaines constructions, ne donne pas lieu à enquête publique.

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du P.L.U., tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE

- DECIDE d'approuver la modification simplifiée du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente.

- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal local L'UNION.

- DIT que, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée du P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Warmeriville aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Reims et à l'Agence d'Urbanisme de Développement et Prospective de la région de Reims, place des Droits de l'Homme à Reims,

*- DIT que la présente délibération sera exécutoire :
Après l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.*

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (oui à l'unanimité)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DORUCH S. le plus âgé des membres délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. MOUSEL

Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 495 354.86 | | 20 496.22 | | 515 851.08 |
| Opérations de l'exercice | 926 271.66 | 1 076 425.56 | 951 130.99 | 585 633.33 | 1 877 401.65 | 1 662 058.89 |
| TOTAUX | 926 270.66 | 1 571 780.42 | 951 130.99 | 606 129.55 | 1 877 401.65 | 2 177 909.97 |
| Résultats de clôture | | 645 509.76 | | 345 001.44 | | 300 508.32 |
| Restes à réaliser | | | 172 294.94 | 129 568.00 | 172 294.94 | 129 568.00 |
| TOTAUX CUMULES | 926 270.66 | 1 571 780.42 | 951 130.99 | 606 129.55 | 1 877 401.65 | 2 177 909.97 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 645 509.76 | 345 001.44 | | | 300 508.32 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de déroulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : tous les élus sauf Mme SCOTTO D'ANIELO N. Ms POINSOT J-M et BICHELER J-F excusés ayant donné respectivement procuration à M. DORUCH S. - LIESCH J-M et FAUCHEUX J.

M. LOPES S excusé.

Ms HAVY Y. GAIDOZ H et RENOM G. non excusés.

APPROBATION DU COMPTE de GESTION 2010 (oui à l'unanimité)

Approbation du compte de gestion de Mme BELOSEVIC Eliane, Receveur de la collectivité de Warmeriville.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune,

Après s'être ait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2010 (oui à l'unanimité)

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14

*Après avoir approuvé, ce jour, le 29 juin 2011, le compte administratif 2010 qui présente **un excédent** de fonctionnement de 645 509.76 € et **un déficit** d'investissement de 345 001.44 €.*

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget supplémentaire 2011, le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement : (ligne D 1068 en dépenses) de la somme de 345 001.44 €*
- Report en section de fonctionnement : (ligne R 002 en recettes) de la somme de 300 508.32 €.*

DEFINITION DU PRIX DE L'EMPLACEMENT A LA BROCANTE DU 11 SEPTEMBRE 2011 (oui à l'unanimité)

Monsieur le maire donne lecture du courrier en date du 7 juin dernier, émanant du comité des fêtes par lequel il sollicite l'autorisation d'organiser une brocante le 11 septembre prochain sur la place communale et quelques rues adjacentes. .

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorisant cette manifestation définit et arrête à 8 € les trois mètres linéaires : le prix d'un emplacement. Cette somme sera collectée auprès des exposants.

Remplacement de M. VAILLANT J-C au sein de différentes commissions communales (oui à l'unanimité)

En raison du départ de M. VAILLANT J-C lequel a présenté sa démission en bonne et due forme ; le maire propose à l'assemblée de remplacer celui-ci au sein des différentes commissions auxquelles il participait.

Après délibération le conseil municipal désigne les nouveaux délégués titulaires ainsi qu'il suit :

- Commission des finances : M. RICHARD Daniel
- Commission urbanisme : Mme DOUSSAINT Nadia
- Commission voirie : M. DOUCET Yves
- Commission Appel d'Offres : M. RICHARD Daniel Tit.
- Et M. DAHLEM Xavier suppléant.

Souscription à la biographie de Mme LUNDY Yvette (oui à l'unanimité)

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'une grande souscription départementale est lancée afin de financer la biographie de Mme Yvette LUNDY. Cette dame est une grande figure de la résistance et de la déportation marnaise Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite Médaillée Militaire, Médaillée de la Résistance Croix de Guerre, Croix des combattants Volontaires, Croix des Combattants et a reçu la médaille américaine « Freedom »

Aujourd'hui malgré son âge, elle sillonne le département et la région pour transmettre aux jeunes générations et satisfaire à ce devoir de mémoire.

Après délibération l'assemblée :

- décide de souscrire pour 15 exemplaires soit une valeur totale de 300 €.
- Charge le maire de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 22 septembre :

Vote le budget supplémentaire 2011 à l'unanimité des présents avec reprise du résultat 2010

La proposition de budget supplémentaire est présentée par le premier adjoint, en charge de la commission des finances. Celle-ci s'équilibre ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : 340 508.32 €

Recettes de fonctionnement : 340 508.32 €

Dépenses d'investissement : 626 296.38 €

Dont 345 001.44 € de solde d'exécution négatif.

Recettes d'investissement : 626 296.38 €

Dont 345 001.44 € d'excédent de fonctionnement capitalisés.

Il est rappelé que l'excédent 2010 est de 645 509.76 € pour la section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 345 001.44 € :

- Après délibération, l'assemblée à l'unanimité des présents,
- Adopte cette proposition et vote le budget supplémentaire dans son intégralité.

Taxe sur la consommation d'électricité définition du coefficient : 6 (oui à l'unanimité)

Le Maire de Warmeriville expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

-Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

-Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

-Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

-Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE de conserver le taux en vigueur.**

Article 1 : le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 6

Article 2 : le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Warmeriville.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Définition du taux de la taxe d'aménagement remplaçant la T.L.E. (taxe locale d'équipement) (oui à l'unanimité)

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

-Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

-Vu le plan local d'urbanismes approuvé le 30 novembre 2010.

-Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1 % dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme.

-Considérant que le conseil municipal estime nécessaire d'instaurer cette taxe à un taux supérieur en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire.

Après en avoir délibéré, **DECIDE de conserver le taux en vigueur :**

1. **d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire.**
La décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans. Le taux de la taxe est révisable chaque année.
2. **De transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.**

Attribution d'une subvention à l'association GOCCIA SU GOCCIA (oui à l'unanimité)

Le maire présente à l'assemblée l'association italienne « **GOCCIA SU GOCCIA** » laquelle œuvre dans l'humanitaire en Afrique.

Il propose qu'une subvention lui soit attribuée afin de la soutenir dans son action.

Après en avoir délibéré, **l'assemblée DECIDE :**

- D'accorder à cette association une subvention d'un montant de 200 €.
- De charger le maire de mettre en œuvre cette décision.

Attribution d'une subvention au comité des fêtes (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

Le Maire, rappelle à l'assemblée les modalités de versement d'une subvention exceptionnelle.

Après délibération, l'assemblée **DECIDE d'allouer au comité des fêtes de WARMERIVILLE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 €.**

Définition du montant de la location du stade Laurent Lecomte (oui à l'unanimité)

Le Maire, signale à l'assemblée qu'il a été saisi de quelques demandes pour utilisation du stade afin d'y organiser un ou des matchs.

Il mentionne les différents frais d'entretien dans le détail et propose un montant forfaitaire de 100 € par match.

Révision de l'indemnité attribuée au trésorier Mme BELOSEVIC E. (oui à l'unanimité)

Le maire expose à l'assemblée qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution des indemnités pouvant être accordées aux receveurs des collectivités et établissements publics locaux assurant des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de réviser le montant de cette indemnité et limite celle-ci à 50 % du montant maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Ceci à compter de l'exercice 2011.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Parcelle ZI N° 12 lieudit : La Crayère Barbery (oui à l'unanimité)

Le maire expose les faits à l'assemblée puis sollicite de celle-ci son autorisation.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à conclure un échange de la parcelle cadastrée :

- *Section ZI N° 12- lieudit « la Crayère barbery »*

Actuellement exploitée par M. COCHON Bernard. L'objectif étant d'implanter un bâtiment d'intérêt public dans le secteur de la zone d'activité du Val des Bois.



A.P.O.G.E.R.R.

Association Pour l'Ouverture des Gares Entre Reims Et Rethel

Pour notre association, cette fin d'année 2011 est particulièrement triste, marquée par le décès de son Président-fondateur, Michel Jayher.

Michel nous a quittés laissant un vide immense tant son implication était grande dans la vie de l'A.P.O.G.E.R.R. Dès l'origine, et tout au long de sa présidence, il a su réunir et fédérer toutes les énergies pour mener à bien les actions engagées par l'A.P.O.G.E.R.R.

Nombreux sont ceux qui garderont en mémoire ce lundi 1^{er} septembre 2008, sur le quai de la gare de Bazancourt, lorsque le premier TER s'y est arrêté vers 7 h 00 du matin après tant d'années d'attente. Michel était heureux, jubilant de ce premier objectif atteint par l'A.P.O.G.E.R.R.

Mais dès l'évènement passé, il n'a eu cesse de rappeler à chacun l'objectif de notre association : la réouverture des gares entre Reims et Rethel ! Et l'action était aussitôt engagée pour la réouverture de la gare du Châtelet sur Retourne.

Alors, avec les moyens d'une association qui ne compte guère plus que 120 adhérents, nous nous sommes remis à l'ouvrage. La grande enquête menée auprès des élus des 20 communes du secteur du Châtelet sur Retourne (dont les résultats ont été communiqués lors de la réunion publique d'octobre 2010 à la salle Communale du Châtelet sur Retourne) a servi de point d'appui pour les démarches engagées auprès des différents acteurs de ce projet.

Le Conseil Régional, tout en restant attentif au projet de réouverture de la gare du Châtelet sur Retourne, ne semble vouloir s'engager plus avant dans ce projet... Nous avons eu l'écho de la mise en œuvre d'une étude courant 2011 (une de plus) initiée par la Région avec la contribution financière des communes concernées. A ce jour, quid de cette étude, et au demeurant de sa réelle utilité tant les résultats de notre enquête courant 2010 traduisait l'attente des populations locales ?

Quelque soient les arguments (période économique difficile, incertitudes budgétaires, incertitudes en période pré-électorale,...) rien ne justifie cet attentisme de la part des partenaires de ce projet pour engager les travaux préparatoires (avant-projet, études techniques, montage financier...)

Pour mémoire, la réouverture de la gare de Bazancourt avait été annoncée « à titre expérimental », certains doutaient encore de sa réelle utilité...Aujourd'hui, c'est plus de 2000 trajets hebdomadaires pour des jeunes, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, retraités, personnes isolées qui, tous, bénéficient des commodités du service TER : gain de temps, confort, économie sur le coût d'utilisation de la voiture, respect de l'environnement...

Alors, oui, la gare du Châtelet sur Retourne doit rouvrir elle aussi !

Au cours des prochaines semaines, l'A.P.O.G.E.R.R va se réorganiser pour poursuivre son action. Plus que jamais, elle a besoin d'être forte pour porter ses projets ! Nous comptons sur vous pour la rejoindre !

Williams Martin
Vice-Président de l'A.P.O.G.E.R.R

Adhésion :
Cotisation annuelle 8,00 euros
Auprès de Mme Solange BONHOMME
12 Route de Rethel 51110 Isles sur Suipe

Comité de Jumelage



WARMERIVILLE - ARRE

L'actualité du comité :

Pour l'instant, la vie de notre association s'articule principalement autour de la préparation de notre futur voyage en Italie.

En effet, la réussite d'un tel déplacement requiert beaucoup d'attention tant au niveau économique avec le choix des prestataires de transports qu'au niveau relationnel avec la coordination des deux comités de jumelage pour l'élaboration du programme des festivités sur place.

Les italiens nous disent « abbiamo molto lavoro in cantiere » ce que nous traduisons par « nous avons du pain sur la planche ».

Les événements à retenir :

Les dates officielles :

- Assemblée Générale : Vendredi 9 décembre à 20h30 au centre associatif
- Voyage en Italie : du 04 au 08 Août 2012

Les dates de divertissement :

- Bal du comité : Samedi 17 mars 2012
- Pasta-party : Samedi 12 mai 2012


Les membres de l'association vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2012

LE COMITE DE JUMELAGE




Présentation du projet du CLIC de Fresne les Reims

« Il y a toujours un Conseil général dans vos vies »



Le Département est le chef de file des politiques gérontologiques et organise le territoire en s'appuyant sur les CLIC.

« Il y a toujours un Conseil général dans vos vies »



Qu'est ce qu'un CLIC ?

Centre Local d'Information
et de Coordination
gérontologique

3

Un CLIC est un guichet d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes de 60 ans et plus et/ou retraités ainsi que leur entourage.

- Missions et partenariat
- Intervention (domaines, principes et méthodes)

4

Missions : déclinées en trois niveaux

- **Niveau 1** : écouter, informer, orienter et faciliter les démarches administratives
- **Niveau 2** : évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide personnalisé en concertation avec la personne âgée et son entourage
- **Niveau 3** : mise en place et suivi du plan d'aide

5

Exemples de prise en charge

Niveau d'intervention n° 1

Mme X téléphone à l'accueil du CLIC dans le but d'obtenir des renseignements sur le portage de repas. Le CLIC lui présente les différents services d'aide à domicile effectuant cette prestation.

Dans un second temps, le CLIC lui demande si elle a d'autres besoins, ou si elle souhaite des informations sur les aides possibles pour les financer.

Et l'informe sur les différents dispositifs existants, aucune évaluation de ses besoins n'est effectuée.

.....
Mme Y, assistante sociale de l'hôpital de Saint Dizier appelle pour connaître les coordonnées des services d'aide à domicile, du service de soins infirmiers à domicile...

6

Niveau d'intervention n° 2 : EVALUATION SANS PRISE EN CHARGE

Madame Z. se présente au CLIC avec sa fille : elle doit se faire opérer et son mari ne peut rester seul.

Le CLIC explique alors les possibilités comme l'accueil temporaire en établissement, les tarifs et les aides financières possibles.

Afin d'approfondir la situation, un rendez-vous est pris avec le conjoint.

Le couple et la fille viennent : ils ont trouvé une autre solution : un membre de la famille accueillera le mari pendant la période d'hospitalisation.

Le CLIC donne le guide d'entrée en établissement qui rappelle les possibilités d'accueil temporaire au cas où Mme Z. doit prendre un temps de convalescence.

Le CLIC propose d'informer sur les aides autour du maintien à domicile afin de soulager le conjoint aidant.

Elle refuse donc le CLIC reste simplement à disposition. Elle reviendra d'ailleurs pour deux nouvelles demandes : protection juridique et information juridique

7

Niveau d'intervention n° 3 : PRISE EN CHARGE

Le maire de X. appelle le CLIC : il a des plaintes de voisins car une dame âgée entre chez eux, sonne à toute heure, fait du bruit la nuit, se trouve au milieu de la route dès 6 heures du matin pour attendre le boulanger. Elle est veuve, a des enfants éloignés ou qui travaillent. Le maire a contacté à plusieurs reprises les enfants qui n'agissent pas.

Le CLIC prend contact avec un des fils, un rendez-vous est pris. Il ne sait pas quoi faire, avoue qu'il ne voulait pas voir la situation...

Le CLIC appelle le médecin : la dame souffre de troubles cognitifs mais il y a un déni, elle ne reconnaît pas sa maladie.

Le CLIC rencontre la personne âgée, organise une réunion de coordination avec le maire et les deux enfants. Une aide à domicile intervient en emploi direct, le CLIC explique donc les modalités particulières de l'emploi direct, des CESU... mais aussi le coût et les aides en établissement.

Le CLIC y retourne ensuite avec une infirmière formée à la « Validation ».

8



Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe

Accueils de loisirs et Séjour ski

Les Accueils de loisirs de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe ouvrent leurs portes durant les vacances de Noël 2011.

➔ Pour les enfants âgés de 3 à 13 ans :

- du 19 au 23 décembre, l'accueil de Warmeriville sera ouvert et proposera des activités sur le thème « Contes d'ici et d'ailleurs », à cette occasion une sortie à l'espace culturel de Bazancourt sera organisée.

- du 26 au 30 décembre, l'accueil de Bazancourt sera ouvert et proposera des activités sur le thème gastronomique « A vos papilles ».

➔ Pour les ados (à partir de 11 ans) :

- du 19 au 23 décembre, des activités ludiques et sportives seront proposées.

Les inscriptions auront lieu du 7 au 14 décembre 2011 auprès du Service Jeunesse à Bazancourt.

Tous ces accueils s'adressent aux enfants issus des villages de l'intercommunalité et des alentours. Il est possible d'inscrire à la demi-journée ou à la journée, notre amplitude horaire est de 7h30 à 18h30 (uniquement pour Bazancourt et Warmeriville). Les enfants évoluent sur un thème en pratiquant des activités ludiques, éducatives et variées (activités manuelles et jeux collectifs basés sur le thème).

Depuis le 1^{er} décembre, les inscriptions au Séjour ski de 2012 ont débuté ! Ce séjour s'adresse aux enfants âgés de 6 à 17 ans, désirant pratiquer le ski alpin. Il aura lieu du 3 au 10 mars 2012 avec un hébergement en pension complète à Morzine-Avoriaz. Inscriptions jusqu'au 15 février 2012 et dans la limite des places disponibles.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez vous adresser au Service Jeunesse Enfance Education de la CCVS ☎ 03 26 91 18 82. Documents en ligne sur le www.ccv.s.fr



Jeunesse Enfance Education

☎ → 03.26.91.18.82

☎ → 03.26.91.18.89

E-Mail : jeunesse.ccv.s@orange.fr

Internet : www.ccv.s.fr



Séjour de ski alpin à

MORZINE AVORIAZ

du 3 au 10 mars 2012

6/17 ans



A partir de
359 € *



- Hébergement en pension complète au chalet « Les Chevreuils » de Morzine
- Transport en autocar
- Cours de ski alpin avec l'Ecole du Ski Français

Inscriptions jusqu'au 15 février 2012

dans la limite des places disponibles

* Prix au tarif 1 QF<400 pour un habitant de la CCVS. Tous les tarifs sur www.ccv.s.fr ou disponible sur simple demande.

Communiqué du Ministère de l'Intérieur

Compagnie de Gendarmerie de REIMS

Lutte contre les cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

- 1) Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile:
 - informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
 - ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
 - installez un panneau sur votre portail « maison équipée d'une alarme »,
 - ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
 - allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
 - faites relever votre courrier,
 - vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures, etc.),
 - fermez à clé votre portail et votre garage,
 - protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
 - ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
 - si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue).

Un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations « tranquillité vacances » ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2) Victime d'un cambriolage : ne touchez à rien, alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

3) Ayez les bons réflexes en cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus en signalant le profil de la personne, le type de véhicule, les propos tenus et la direction de la fuite.

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES

Bibliothèque Municipale :

Elle est ouverte toute l'année les mercredis de 13H30 à 14H30 et les samedis de 10H30 à 12H00.

La navette apporte chaque mois les titres de nouveautés souhaités par les lecteurs (BD, mangas, livres jeunesse, classiques, policiers, terroirs, etc.)

LPO : La ligue Protectrice des Oiseaux a recensé différents oiseaux dans les nichoirs au Parc Communal.

Pour l'année **2009** : sur les 31 nichoirs posés, 28 sont restés. Trois nichoirs à mésanges ont été occupés ainsi qu'un nichoir à grimpeaux (présence de lérot). Aucun nichoir semi-ouvert n'a été occupé.

En **2010**, un nouveau nichoir a disparu. 8 ont été occupés, uniquement des nichoirs à mésanges. Un constat, sur les 8 nichoirs occupés, 3 n'ont pas pu amener les jeunes à l'envol.

En **2011**, il ne reste que 20 nichoirs en place, 2 ont été remplacés. Aucune présence dans les nichoirs semi-ouverts. Sans les 5 nichoirs à grimpeaux, 3 ont probablement été occupés par des lérots et 1 par des mésanges. Sur les 11 nichoirs à mésanges restant, 6 ont été occupés dont 1 abandonné avec 10 œufs.

SRM : Le Service de Recrutement de la Marine offre de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle parmi les nombreux métiers qui la composent. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser au **Bureau Marine, 7 boulevard Desaubeau, B.P. 1432 51066 REIMS Cedex** ou tél : **03.51.42.41.17**.

CEI : Le Centre d'Echanges Internationaux est une association de la loi 1901 qui recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement. Pour plus de renseignements, adressez-vous au **CEI, 11-13 rue Nicolas Bouvier 35400 SAINT MALO** Tél : **02.99.20.06.13 /www.cei4vents.com**

Viabilité hivernale : le plan de viabilité hivernale est activé du 14 novembre 2011 au 15 mars 2012 sur les 4200 km de routes départementales.

Pour plus d'informations :

- au niveau local : 03.26.69.34.10

- au niveau national : 0 800 100 200 ou www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Le matin des étrennes

**Ah ! Quel beau matin, que ce matin des étrennes !
Chacun, pendant la nuit, avait rêvé des siennes
Dans quel songe étrange où l'on voyait joujoux,
Bonbons habillés d'or, étincelants bijoux,
Tourbillonner, danser une danse sonore,
Puis fuir sous les rideaux, puis reparaître encore !
On s'éveillait matin, on se levait joyeux,
La lèvre affriandée, en se frottant les yeux ...
On allait, les cheveux emmêlés sur la tête,
Les yeux tout rayonnants, comme aux grands jours de fête,
Et les petits pieds nus effleurant le plancher,
Aux portes des parents tout doucement toucher ...
On entrait ! ...puis alors les souhaits ... en chemise,
Les baisers répétés, et la gaieté permise !**

Arthur Rimbaud (1854-1891)

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FETES